

**PRÉSENTATION**

- ◇ SEPRACRET P 300 est un adjuvant universel avec effet plastifiant et hydrofuge, pour tous les bétons, aussi pour les bétons étanches et pompés.
- ◇ SEPRACRET P 300 convient au béton de haute qualité pour le bâtiment et le génie civil.

**DONNÉES TECHNIQUES**

Aspect	Poudre
Couleur	Gris jaune
Densité apparente	1,2 – 1,6 g/cm <sup>3</sup>
Granulométrie	Inférieure à 300 microns
Teneur ions chlorures	< 0,1 %

**CARACTÈRES GÉNÉRAUX**

- ◇ SEPRACRET P 300 est un plastifiant à base de sulfolignine, et produits hydrofuges.
- ◇ SEPRACRET P 300 a un effet plastifiant marqué, sans apport d'air. Il permet de diminuer fortement la quantité d'eau de gâchage, ou pour un même facteur eau / ciment d'améliorer la maniabilité du béton frais. Aussi, il a un fort pouvoir hydrofuge.
- ◇ Le béton avec SEPRACRET P 300 a les caractéristiques suivantes :
  - ✓ Meilleure dispersion du ciment dans le béton;
  - ✓ Plus faible retrait du béton;
  - ✓ Meilleures résistances initiales et finales;
  - ✓ Structure homogène et régulière du béton apparent;

- ✓ Rendement maximal du bétonnage;
- ✓ Excellente maniabilité du béton, aussi dans les endroits difficilement accessibles;
- ✓ Forte hydrofuge.

**DOMAINES D'APPLICATION**

- ◇ SEPRACRET P 300 s'emploie pour rendre étanches les bétons d'infrastructures.
- ◇ Son emploi est recommandé pour :
  - ✓ Les piscines ;
  - ✓ Les réservoirs ;
  - ✓ Les ouvrages en béton brut de décoffrage et, d'une façon générale, pour toutes les parois minces en béton qui sont en contact avec l'eau.

**MODE D'EMPLOI**

- ◇ Ajouter SEPRACRET P 300 aux agrégats, à l'eau de gâchage ou directement dans la bétonnière.

**PRÉCAUTIONS**

- ◇ Manipulation non dangereuse.
- ◇ En cas de contact avec la peau, un simple lavage suffit.

**PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL****CONDITIONNEMENT**

- ◇ Le SEPRACRET P300 est livré dans des sacs de 25 kg

**STOCKAGE**

- ◇ SEPRACRET P 300 doit être stocké, bien fermé, dans son emballage d'origine.

**CONSERVATION**

- ◇ SEPRACRET P 300 se conserve dans son emballage d'origine pendant deux ans.

**DOSAGE**

- ◇ 1 % du poids du ciment, selon la plasticité du béton ou la réduction du facteur E/C.
- ◇ Température lors du dosage, au moins +5°C